

# TOURCOING

Les noces d'or de M. et Mme Malrait-Duterle



Nous avons publié, lundi, le compte rendu de cette cérémonie; en en publiant aujourd'hui une photographie, nous renouvelons nos vœux d'heureuse vieillesse aux jubilaires. (Ph. J. de R.)

## L'HOSPICE

(SUITE)

**A la recherche d'une solution pour le bien des orphelins**

Le maire, M. André Delahaye, n'était autre que le premier rédacteur très précis de l'hospice des vieilles femmes, comme pour la Révolution, le 24 juillet 1789, mais sans un résultat aussi tragique. Il devait inébranlable dans tout ce qui touchait à la droiture et à l'équité et en vain plus d'une fois refuser son concours à des projets qui évidemment ne pouvaient approuver.

Il fallait bien pourtant que l'on consultât les points de vue du conseil municipal et des autorités administratives, ainsi que les autres membres de l'assemblée, pour arriver au résultat final.

M. Delahaye rencontra en M. Deneauvou, alors doyen de Saint-Christophe, un précieux conciliateur pour la question des vieilles femmes, mais les orphelins avaient transférés à l'hospice des vieilles femmes pour y être placés sous l'autorité des religieuses chargées de ce dernier établissement.

On déclara que, pour des raisons de bâtiment pour les orphelins devant l'emplacement d'une grande devanture initiale pour le pensionnat, et l'hospice des orphelins serait tout au contraire édifié à la place de l'ancien, rue de la Croix-Victoire, rues Victor-Hugo, de Wagram.

Les retardataires pourront se présenter à la mairie annexe, 2, rue Paul-Doumer, le vendredi 31 juillet, de 11 h à 15 h et de 14 h à 17 h 30.

Cette solution fut soumise au préfet du Nord qui la trouva convenable en laissant à l'administration l'ordre de faire venir à l'assemblée un décret pour accepter la commission de l'assemblée.

Il sera donc, si simple qu'il paraît pour cette solution, elle n'était pas acceptée par la commission des hospices et de l'asile, mais il fallut faire attendre le résultat d'une visite à Tourcoing d'une commission militaire qui prit la présence d'un personnel dans l'assemblée.

Ensuite, il fut décidé de donner l'assemblée l'ordre de faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Sans doute, les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le terrains de l'hospice.

Leur demande fut acceptée et l'assemblée fut autorisée à faire venir à l'assemblée une commission militaire.

Cette location était donc donnée pour l'exploitation de ses biens.

Les religieuses étaient devenues locataires d'un immeuble qu'elles avaient construit de leurs propres fonds sur le